

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 27 Novembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept Novembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

21/11/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – M. DUMAS
J. DELCOURT – J. CHUECOS – M. SOLER – F. CHEILAN
A. RATTIER – A. JOUBERT – A. VASAI – P. CASTEAU

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s)

Objet de la délibération 65-2024

Décision modificative n° 2

S. AELVOET à M. NOEL
S. LEBELLE à H. JAUBERT
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
N. LIGNY à J. HAAS-FALANGA
C. UHL à F. CHEILAN

Patrick PORTE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Par délibération n°61-2022 en date du 30 novembre 2022 et dans le cadre de la M57, la commune de Cabannes a défini la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Les membres du Conseil municipal sont invités à délibérer sur le présent projet de décision modificative n°2 du Budget principal 2024 de la Commune ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses en €**

Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
68	6817	Dotations provisions dépréciation des actifs circulants	0	1 560.53	1 560.53
65	65748	Autres personnes de droit public	297 534.42	1 750.00	298 534.42
65	65888	Autres	26 500.00	1 500.00	28 000.00
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	81 000.00	12 000.00	93 000.00
		Total		16 810.53	

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Recettes en €**

Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
731	73111	Impôts directs locaux	2 805 975.00	16 810.53	2 822 785.53
		Total		16 810.53	

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses en €**

Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
041	2313	Constructions	0	8 676.08	8 676.08
041	2313	Constructions	0	50 000.00	50 000.00
		Total		58 676.08	

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes en €**

Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations	0	8 676.08	8 676.08
041	2031	Frais d'études	0	50 000.00	50 000.00
		Total		58 676.08	

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2024,
Vu la délibération n°48-2024 en date du 25 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°1,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 de la Commune comme exposée ci-dessus, équilibrée par section en dépenses et en recettes,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS- FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE - J. DELCOURT – J. CHUECOS – M. SOLER
F. CHEILAN - A. RATTIER - J. L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,
P. PORTE

